

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 2.000°

4.3b - LES ESSERTS
avec application des PPR

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
29 août 2019

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
06 mars 2020

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

Zones urbaines :

- U Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Esserts.
- Uh Zone urbaine des hameaux.
- Uz Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Champ.
- Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.

Zones à urbaniser

- 1AU Zone à urbaniser à court ou moyen terme.
- 2AU Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles

- A Secteur agricole.
- An Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et/ou agronomique.

Zones naturelles

- N Secteur naturel.
- Nd Secteur de dépôt.
- Nl Secteur de la zone de loisirs.
- Nra Secteur des restaurant d'altitude.

Index environnemental

- zh Zone humide.

Prise en compte des risques naturels - PPRI du Giffre et PPRn des versants :

- Zone rouge d'aléa fort : inconstructible
- Zone d'aléa moyen
- Zone d'aléa faible : constructible sous conditions

